EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 2

PROJET DE RENOVATION URBAINE / AVENANT DE CLOTURE A LA CONVENTION MULTI-PARTENARIALE DU 4 MAI 2006

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

Le 4 mai 2006, la Ville de Clermont-Ferrand (conformément à la délibération en date du 26 mars 2004), Clermont Communauté et l'ensemble de leurs partenaires (bailleurs sociaux, Département, Région, EPARECA, Ville de Gerzat, Etat, ANRU), signaient une convention actant leur engagement dans la réalisation d'un ambitieux programme de rénovation urbaine concernant six quartiers :

- cinq sur Clermont Ferrand : Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes, La Gauthière, Saint-Jacques ;
- un sur Gerzat : le Patural ;

En 2010, un avenant dit «lourd/appelé» était signé (délibération en date du 17 décembre 2009) pour conforter le projet sur le Patural, Croix de Neyrat, Champratel et Saint Jacques, le compléter et l'approfondir sur les quartiers des Vergnes et de la Gauthière.

Au 30 juin 2013, l'état de situation du Projet de Rénovation Urbaine de l'Agglomération Clermontoise révèle un très bon taux d'avancement opérationnel puisque 97% des opérations contractualisées avec l'ANRU ont été menées à bien ou sont engagées ; pour la Ville, ce taux s'élève à 92%.
De même, les engagements plus transversaux du programme sont respectés (qualité du relogement, insertion, reconstitution de l'offre, signature de la convention de Gestion Urbaine de Proximité).

Aujourd'hui, la convention arrive à son terme programmé, soit le 30 décembre 2013.

Aussi, comme le prévoit le règlement général de l'ANRU, un avenant dit «de clôture» doit être établi pour organiser la fin de la convention et opérer les derniers redéploiements financiers.
En effet, un des objectifs principaux de l'avenant de clôture est de réaffecter les économies réalisées sur certaines opérations par l'ensemble des maîtres d'Ouvrages, soit 4,71 millions d'euros au 05 novembre 2013, sur d'autres opérations :

- soit déjà inscrites à la convention mais coûtant plus cher que ce qui était initialement prévu, principalement pour des raisons de reconfiguration du programme ;

- soit nouvelles mais considérées par l'ensemble des partenaires comme indispensables à la bonne finalisation du projet de rénovation urbaine et pouvant s'inscrire dans le calendrier de fin des opérations (2018).

Dans le cadre de l'élaboration de cet avenant, l'ensemble des partenaires ont visé le maintien de la totalité de l'enveloppe des subventions ANRU sur le PRU de l'agglomération clermontoise.

Un autre aspect important de l'avenant de clôture est de figer les dates butoir de mise en œuvre et réalisation du projet et de l'ensemble des actions qui le constitue.
Ainsi, une fois l'avenant de clôture signé, les opérations devront être soldées financièrement (subvention versée) mi 2018 et engagées en réalisation à hauteur de 15% au plus tard mi 2015.

Depuis plus d'un an, un projet d'avenant a été construit en ce sens avec les services de l'État et l'ensemble des partenaires maîtres d'ouvrage concernés dont la Ville de Clermont-Ferrand.

Il concerne trois quartiers : Croix de Neyrat, Champratel et la Gauthière et porte sur des aspects tant urbains, d'habitat que d'accompagnement social.

Une Réunion Technique Partenariale a eu lieu le 24 juin 2013 pour présenter ce projet.
Elle a débouché sur la demande de formulation d'argumentaires complémentaires qui ont été produits pour la visite de M. Lapierre, DGA de l'ANRU, le 8 novembre 2013.
Pour faire suite, un passage en Comité d'Engagement doit être a priori organisé avant la fin de l'année voire début 2014 pour validation de l'avenant de clôture.

Contenu du projet d'avenant de clôture :
Le projet d'avenant de clôture concerne :

- les trois quartiers de Croix de Neyrat, Champratel et la Gauthière ;
- six maîtres d'ouvrage : La Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, l'OPHIS, Logidôme, la SCIC, Auvergne Habitat ;
- 30 actions dont 17 opérations nouvelles.

Concernant plus précisément la Ville de Clermont-Ferrand ? l'avenant de clôture porte sur :

- 14 opérations dont 7 opérations conventionnées abondées financièrement et 7 opérations nouvelles.

Les opérations conventionnées figurant dans l'avenant de clôture y sont à trois titres qui peuvent se cumuler :

✓ Abondement (complément de subventionnement apporté par l'ANRU dans le cadre de la réaffectation des crédits non consommés) ;

✓ Modification ou réorientation du contenu (cela concerne principalement les actions d'ingénierie sur la Gauthière) ;

✓ modification des calendriers de réalisation ;

- Les 3 mêmes quartiers avec : 5 actions sur la Gauthière, 2 actions sur Champratel, 5 actions sur Croix de Neyrat
- 2 actions transversales non territorialisées ;

Vous trouverez en annexe les deux tableaux récapitulatifs relatifs aux actions Ville figurant dans l'avenant de clôture.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, sous réserve de la validation par l'ANRU de l'avenant de clôture dans des termes similaires à ceux présentés ci-avant, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer l'avenant de clôture dès sa validation par les instances de l'ANRU sous condition du respect des termes présentés ci-avant par ce dernier.

- à prendre et faire prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation, conformément aux termes de l'avenant de clôture, des actions inscrites dans ledit avenant et notamment dans le respect des conditions de délais rappelées ci-avant.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 décembre 2013

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint

Dominique ADENOT

PRU Agglomération clermontoise - Avenant de clôture

RECAPITULATIF FINANCIER PAR QUARTIER

document de travail

05 novembre 2013

Quartier	Maître d'ouvrage	Famille	Opérations		Nb de logts	Coût HT	TVA	Coût TTC	Base de financement	Ville	EPCI	Conseil Général	Conseil Régional	Bailleur social (y compris les prêts)	Autres	ANRU	nécessité d'un préconventionnement
Champratel	Ophis	6	22/24 rue de Flamina	Op. conventionnée	109	267 299 €	5,5%	282 000 €	282 000 €		34 063 €		50 537 €	56 400 €		141 000 €	
						560 748 €	7,0%	600 000 €	436 000 €		34 063 €		50 537 €	133 400 €		218 000 €	
	Logidôme	6	18/20 rue de Flamina	Op. conventionnée	109	278 957 €	5,5%	294 300 €	294 300 €		35 549 €		52 742 €	58 859 €		147 150 €	
						467 290 €	7,0%	500 000 €	436 000 €		35 549 €		52 742 €	129 709 €		218 000 €	
	Auvergne Habitat	11	Construction 10 logts en accession sociale Champratel	Op. conventionnée	10	928 910 €	5,5%	980 000 €	980 000 €					910 000 €		70 000 €	
						1 308 411 €	7,0%	1 400 000 €	1 400 000 €					1 300 000 €		100 000 €	
	VCF	8	Aménagement global Champratel (avec création place publique au droit de l'école)	Op. conventionnée		3 881 871 €	19,6%	4 642 718 €	3 881 871 €	1 942 282 €			781 144 €			1 158 445 €	
						8 895 103 €	19,6%	10 638 543 €	8 895 103 €	4 148 008 €			781 144 €		2 322 900 €	1 643 051 €	
	Ophis	5	Réhabilitation 22/24 rue de Flamina	Op. nouvelle	109	2 616 822 €	7,0%	2 800 000 €	2 180 000 €	54 000 €	109 000 €			1 581 000 €		436 000 €	Préconventionnement
	Logidôme	5	Réhabilitation 18/20 rue de Flamina	Op. nouvelle	109	3 028 037 €	7,0%	3 240 000 €	3 240 000 €	57 225 €	270 500 €	216 000 €		2 372 275 €		324 000 €	Préconventionnement
	VCF	8	Démolition de la Halle	Op. nouvelle		38 462 €	19,6%	46 001 €	38 462 €	28 847 €						9 616 €	Préconventionnement
Totaux Champratel						5 357 037 €		6 199 018 €	5 438 171 €	1 942 282 €	69 612 €	- €	884 423 €	1 025 259 €	- €	1 516 595 €	
Totaux Champratel						16 914 873 €		19 224 544 €	16 625 565 €	4 288 080 €	449 112 €	216 000 €	884 423 €	5 516 384 €	2 322 900 €	2 948 666 €	
Croix de Neyrat	Ophis	6	1 à 9 Panoramic	Op. conventionnée	171	213 270 €	5,5%	225 000 €	225 000 €		27 178 €		40 322 €	45 000 €		112 500 €	
						504 673 €	7,0%	540 000 €	540 000 €		27 178 €		40 322 €	202 500 €		270 000 €	
	Ophis	6	3 rue de Neyrat	Op. conventionnée	79	149 763 €	5,5%	158 000 €	158 000 €		19 085 €		28 315 €	31 600 €		79 000 €	
						328 734 €	7,0%	351 745 €	316 000 €		19 085 €		28 315 €	110 600 €		158 000 €	
	Ophis	6	16 et 18 rue du Torpilleur Sirocco	Op. conventionnée	146	276 777 €	5,5%	292 000 €	292 000 €		35 271 €		52 329 €	58 400 €		146 000 €	
						538 464 €	7,0%	576 156 €	576 156 €		35 271 €		52 329 €	200 478 €		288 078 €	
	VCF	8	Déplacement du transformateur sur le maillage rue des Hauts de Chanturgue/rue du Solayer en lien avec la démolition	Op. conventionnée		97 826 €	19,6%	117 000 €	97 826 €	- €						97 826 €	
						147 826 €	19,6%	176 800 €	147 826 €	- €						147 826 €	
	Ophis	2	Construction 25 logts PLUS ANRU ilôt Panoramic Personnes âg	Op. nouvelle	25	2 602 804 €	7,0%	2 785 000 €	2 785 000 €		200 000 €			2 473 500 €		111 500 €	Préconventionnement
	Ophis	8	Aménagement et cheminement piétons	Op. nouvelle		265 000 €	19,6%	316 940 €	265 000 €					198 750 €		66 250 €	Préconventionnement
	Auvergne Habitat	5	Réhabilitation 17/19 rue des Hauts de Chanturgue	Op. nouvelle	135	3 785 047 €	7,0%	4 050 000 €	2 700 000 €		135 000 €			2 025 000 €		540 000 €	Préconventionnement
	Auvergne Habitat	6	12 Torpilleur Sirocco	Op. nouvelle	31	115 888 €	7,0%	124 000 €	124 000 €					62 000 €		62 000 €	Préconventionnement
	Logidome	6	Résidentialisation 14 rue Torpilleur Sirocco	Op. nouvelle	31	93 458 €	7,0%	100 000 €	100 000 €					50 000 €		50 000 €	Préconventionnement
	VCF	8	Aménagements qualifiants d'accompagnement de la voie Sud F	Op. nouvelle		1 050 000 €	19,6%	1 255 800 €	1 050 000 €	787 500 €						262 500 €	Préconventionnement
	VCF	8	Voie Nord Sud au droit du parc de la Fraternité	Op. nouvelle		565 000 €	19,6%	675 740 €	565 000 €	423 750 €						141 250 €	Préconventionnement
	VCF	8	Démolition des passerelles (y compris traitement traversée Siro	Op. nouvelle		900 000 €	19,6%	1 076 400 €	900 000 €	585 000 €						315 000 €	Préconventionnement
	VCF	12	Etudes passerelles	Op. nouvelle		8 361 €	19,6%	10 000 €	10 000 €	5 000 €						5 000 €	Préconventionnement
Totaux Croix de Neyrat						737 636 €		791 999 €	772 826 €	- €	81 534 €	- €	120 966 €	135 000 €	- €	435 326 €	
Totaux Croix de Neyrat						10 905 254 €		12 038 581 €	10 078 982 €	1 801 250 €	416 534 €	- €	120 966 €	5 322 828 €	- €	2 417 404 €	
La Gauthière	VCF	9	Création du Centre de la Petite Enfance	Op. conventionnée		250 836 €	19,6%	300 000 €	250 836 €	137 960 €		50 167 €				62 709 €	
						600 000 €	19,6%	717 600 €	600 000 €	399 833 €		50 167 €	- €			150 000 €	
	VCF	9	Création d'un pôle de services	Op. conventionnée		550 000 €	19,6%	657 800 €	550 000 €	192 500 €			220 000 €			137 500 €	
						600 000 €	19,6%	717 600 €	600 000 €	230 000 €			220 000 €			150 000 €	
	VCF	9	Reconstruction de la maison de quartier Gauthière	Op. conventionnée		1 762 000 €	19,6%	2 107 352 €	1 762 000 €	687 000 €			875 000 €			200 000 €	
						3 250 000 €	19,6%	3 887 000 €	3 250 000 €	2 006 101 €			875 000 €			368 899 €	
	VCF	12	Etude boxes Etude faisabilité	Op. conventionnée reconfigurée étude CODRA		170 000 €	19,6%	203 320 €	170 000 €	85 000 €						85 000 €	
						200 000 €	19,6%	239 200 €	200 000 €	100 000 €						100 000 €	
	VCF	12	Programme social de territoire	Op. nouvelle		186 455 €	19,6%	223 000 €	223 000 €	111 500 €						111 500 €	
	SCIC Habitat	6	Résidentialisation Les trioux 1	Op. nouvelle	230	528 037 €	7,0%	565 000 €	565 000 €					282 500 €		282 500 €	Préconventionnement
Totaux La Gauthière						2 732 836 €		3 268 472 €	2 732 836 €	1 102 460 €	- €	50 167 €	1 095 000 €	- €	- €	485 209 €	
Totaux La Gauthière						5 178 037 €		6 126 400 €	5 215 000 €	2 735 934 €	- €	50 167 €	1 095 000 €	282 500 €	- €	1 162 899 €	
Hors sites	VCF	12	Atelier urbain	Op. conventionnée		60 000 €	19,6%	71 760 €	60 000 €	15 000 €	15 000 €					30 000 €	
						244 730 €	19,6%	292 697 €	292 697 €	128 349 €	15 000 €				35 389 €	113 960 €	
	Cler Co	12	Etude Plan Stratégique Local	Op. nouvelle		51 839 €	19,6%	62 000 €	62 000 €		31 000 €					31 000 €	Préconventionnement
	VCF	12	GUP	Op. nouvelle		70 200 €	19,6%	83 959 €	83 959 €	41 980 €						41 980 €	Préconventionnement
	Cler Co	12	Dispositif interbailleurs-Institutions	Op. nouvelle		25 184 €	19,6%	30 120 €	30 120 €		15 060 €					15 060 €	Préconventionnement
Totaux Hors site						60 000 €		71 760 €	60 000 €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	- €	- €	30 000 €	
Totaux Hors site						391 953 €		468 776 €	468 776 €	170 328 €	61 060 €	- €	- €	- €	35 389 €	201 999 €	
Total convention actuelle (13 opérations)						**8 887 509 €**		**10 331 249 €**	**9 003 833 €**	**3 059 742 €**	**166 146 €**	**50 167 €**	**2 100 389 €**	**1 160 259 €**	**- €**	**2 467 130 €**	
Participations liées à l'avenant de clôture						**24 502 609 €**		**27 527 052 €**	**23 384 490 €**	**5 935 850 €**	**760 560 €**	**216 000 €**	**- €**	**9 961 453 €**	**2 358 289 €**	**4 263 838 €**	
Nouvelles participations des partenaires						**33 390 118 €**		**37 858 301 €**	**32 388 323 €**	**8 995 592 €**	**926 706 €**	**266 167 €**	**2 100 389 €**	**11 121 712 €**	**2 358 289 €**	**6 730 968 €**	

Plan de financement actuel
Plan de financement avenant de clôture
Evolution dossier complémentaire

RECAPITULATIF FINANCIER PAR QUARTIER

ANNEXE 2

Quartier	Intitulé opération		Coût		Subvention ANRU	
	Opération conventionnée	Opération nouvelle	Initial si opération conventionnée	Réel avenant de clôture	Initiale si opération conventionnée	Réelle avenant de clôture
La Gauthière	Centre de la petite enfance		250 000	600 000	62 709	150 000
	Pôle de services :		550 000	600 000	137 500	150 000
	Maison de quartier :		1 762 000	3 250 000	200 000	368 899
	Etude d'ouverture à l'Ouest (boxe et faisabilité nouveau point d'entrée)		170 000	200 000	85 000	100 000
		Programme social de territoire		186 455		111 500
Totaux *Ecarts*			2 732 000	4 836 455 *+ 2 104 455*	485 209	880 399 *+ 395 190*

Quartier	Intitulé Opération		Cout HT		Subvention ANRU	
	Opération conventionnée	Opération nouvelle	Initial si opération conventionnée	Réel avenant de clôture	Initial si opération conventionnée	Réel avenant de clôture
Champratel	Aménagement Champratel [1]		3 881 871	8 895 103	1 158 445	1 643 051
		Démolition halle		38 462		9 616
Totaux *Ecarts*			3 881 871	8 933 565 *+ 5 051 694*	1 158 445	1 652 667 *+ 494 222*

Suite Annexe 2

Croix de Neyrat	Secteur démolition : déplacement transformateur		97 826	147 826	97 826	147 826
		Voie nouvelle Sud Panoramic		1 050 000		262 500
		Voie Nord Sud parc de la Fraternité		565 000		141 250
		Démolition passerelles		900 000		315 000
		Etudes passerelles		8 361		5 000
Totaux *Ecart*			97 826	2 671 187 *+ 2 573 361*	97 826	871 576 *+ 773 750*

Actions transversales	Atelier urbain		60 000	244 730	30 000	113 960
		GUP		70 200		41 980
Totaux *Ecart*			60 000	314 930 *+ 254 930*	30 000	155 940 *+ 125 940*

[1] : L'évolution de 3 881 871 à 8 895 103 d'euros est liée à la modification de la base subventionnable. En effet dans la convention initiale c'est le montant des travaux d'aménagement de certains 'espaces publics qui formait la base subventionnable. Dans l'avenant de clôture c'est l'ensemble des opération d'aménagements (8 895,03 €).